Le CESE fait le point sur les violences faites aux femmes en Outre-mer



TRAVAUX PUBLIÉE LE 22/06/2024

Saisine liée :
7 ANS APRÈS L'AVIS DU CESE : AMPLIFIONS LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES DANS LES OUTRE-MER

DÉLÉGATION AUX OUTRE-MER

Formations de travail liées : DÉLÉGATION AUX DROITS DES FEMMES ET À L'ÉGALITÉ

13 femmes ont été tuées par leur mari ou leur ex-conjoint en 2022 dans les Outre-mer, soit 11 % du total des féminicides en France pour une population égale à 4 % de la population française. Sept ans après son étude sur ce sujet, CESE réalerte sur ces chiffres et poursuit son combat contre les violences faites aux femmes dans les Outre-mer.

Un combat toujours d'actualité

Dans le prolongement des précédents travaux du CESE, l'étude de 2014 « Combattre toutes les violences faites aux femmes, des plus invisibles aux plus insidieuses », et l'avis de 2017 " Combattre les violences faites aux femmes dans les Outre-mer", les deux délégations du CESE (Droits des femmes et à l'égalité, et Outre-mer) vont traiter à nouveau ce sujet sensible.

Car le constat reste le même avec un niveau de violences significativement plus important dans les Outre-mer qu'en Hexagone, notamment dans la sphère familiale. Selon un rapport d'information du Sénat de 2023, la proportion de familles monoparentales parmi les familles avec enfants peut aller jusqu'à 59 % dans certains territoires (pour 25 % en Hexagone) et la part des naissances non reconnues par le père jusqu'à 68 % (10 % en Hexagone). Les foyers monoparentaux sont très majoritairement constitués de femmes avec enfants. Les populations les plus pauvres sont par ailleurs confrontées à des difficultés importantes : grande précarité, grossesses précoces, grossesses non désirées, difficulté d'accès aux droits sexuels et reproductifs, mariages forcés, renoncement aux soins, violences sexistes et sexuelles parmi lesquelles un phénomène croissant de prostitution particulièrement inquiétant chez les mineures.

En dépit de l'engagement des actrices et acteurs locaux dans la lutte contre les violences, les signaux d'alertes lancés par plusieurs rapports (notamment parlementaires) montrent que la situation des femmes dans les Outre-mer reste toujours préoccupante.

Des réévaluations nécessaires pour améliorer les actions de lutte contre les violences

Ce projet de résolution sera mené pour réactualiser les données mises en lumière dans l'avis de 2017, et réinterrogera les professionnelles et professionnels de terrain qui accompagnent quotidiennement les victimes enfin, il évaluera la déclinaison effective des politiques publiques en proposant des axes d'amélioration.

Pour élaborer ce projet de résolution les deux délégations mèneront conjointement leur travail pour les auditions et l'examen du texte. Après la présentation du texte au Bureau, les rapporteurs désignés rendront leurs conclusions et préconisations en séance plénière le 26 novembre, soit le lendemain de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes.

© - copyright CESE - Novembre 2026